

LE PROJET DE LOI TRAVAIL NE PASSERA PAS !



Le projet de loi devait être présenté au Conseil des ministres ce mercredi 9 mars. Il a reporté au conseil des ministres du 24 mars, espérant que la période de vacances scolaire atténuera la mobilisation. C'est pourquoi nous affirmerons une opposition massive et résolue dès le 9 mars. Un préavis de grève est déposé ce jour là pour le Nord et le Pas de Calais.

LE 9 MARS 2016 **RASSEMBLEMENT** **13 H, PLACE DE LA** **RÉPUBLIQUE, METRO RÉPUBLIQUE** **À LILLE**

Signez la pétition "Loi travail : non, merci @MyriamElKhomri ! #loitravailnonmerci"
c'est ici: https://www.change.org/p/loi-travail-non-merci-myriamelkhomri-loitravailnonmerci?recruiter=false&utm_source=share_petition&utm_medium=email&utm_campaign=share_email_responsive

Retrouvez la liste des manifestations par villes sur:

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1CRSSqMgrHnyiGhZ-B73oSdOIEuYa8Z82StJ9_QUH4F8/edit?pref=2&pli=1#gid=0

Dans chaque ville, chaque quartier, chaque entreprise, service ou université créez des « assemblées populaires contre l'austérité » : construisez la mobilisation contre la loi travail diffusez ce tract.

Une carte postale à adresser au président de la République est en cours de réalisation.

Site d'information : loitravail.lol/

Assemblée populaire contre l'austérité – LILLE

Retrouvez tous nos arguments sur le site web : loitravail.lol/

La loi facilite les licenciements en cas de transfert d'entreprise

Actuellement, lorsqu'une entreprise vend tout ou partie de son activité, les emplois sont maintenus et les contrats de travail sont automatiquement transférés dans la structure qui rachète l'activité. L'article 41 du projet de loi permettra de ne reprendre qu'une partie des salarié-e-s et de licencier les autres.

Modulation du temps de travail sur... 3 ans !

Depuis la mise en place des 35 heures, les entreprises peuvent, par accord, moduler le temps de travail d'une semaine sur l'autre, pour éviter de payer des heures supplémentaires. Si un-e salarié-e travaille 40 heures sur semaine et que la semaine suivante, il ou elle travaille 30 heures, il ou elle n'est pas payé en heures supplémentaires ou compensé-e en repos.

Actuellement, sans accord de branche ou d'entreprise, la modulation est au maximum sur 4 semaines. Avec accord, la modulation est au maximum sur un an. Cela permet d'éviter les dérives.

La réforme de Myriam El Khomri prévoit qu'avec accord collectif, la modulation pourra aller jusqu'à 3 ans. Dans les entreprises de moins de 50 salariés, sans accord collectif, la modulation pour s'étendre sur 16 semaines. Ce n'est plus de la flexibilité, c'est carrément de l'élasticité !



**Le 9 mars je manifeste
13 h République à LILLE**

Bientôt une carte postale à Hollande

49-3 CITOYEN



Citoyen Hollande : pas touche au code du travail !

DECLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN
(Constitution du 24 juin 1793)

Article 35. - Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.

ASSEMBLÉE POPULAIRE CONTRE L'AUSTÉRITÉ - LILLE

J'exige le retrait du projet de loi travail proposé par la citoyenne El Khomri.
J'exige l'arrêt immédiat du pacte de stabilité que je considère comme un pacte d'austérité.

Nom : Prénom :

Ville : Code postal :

Signature :

DISPENSÉ
D'AFFRANCHISSEMENT

Monsieur le Président
de la République

Palais de l'Élysée

55 rue du Fbg St Honoré

75008 PARIS

**Bientôt aussi l' affiche ci
dessous**

Refusons la destruction de tous nos droits sociaux :

Alors que le 1% des plus riches dans le monde a plus de fortune que les 99 %, alors que 67 multimilliardaires ont une fortune supérieure çà celle de la moitié la plus pauvre de la planète, Hollande voudrait sacrifier tous nos droits sociaux.

Le président du MEDEF GATTAZ, ordonne, ce gouvernement applique et détruit ce que nos aînés ont mis des décennies à conquérir !

**Le 9 mars, toutes et tous en grève
et à la manifestation à LILLE !**

Assemblée populaire contre l'austérité - LILLE

